

# **REGLEMENT CONCOURS ETUDIANTS PRIMAGAZ 2009**



## **Article 1 : Organisation**

La société Primagaz, SA au capital de 42 447 872 Euros, dont le siège social est situé au 4 rue Hérault de Séchelles - 75017 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro Paris 542 084 454, organise un concours ouvert exclusivement aux étudiants d'écoles de commerce, d'ingénieurs, d'IUT, de formation autour du développement durable, d'architecture et du bâtiment.

## **Article 2 : Objet du concours**

L'objectif de ce concours est d'interroger des étudiants sur le thème « Quels sont les enjeux et les solutions qui feront de la maison de demain un lieu privilégié garantissant à la fois le confort, la sécurité, la consommation optimisée d'énergies et la protection de l'environnement ? ».

## **Article 3 : Participants**

Ce concours est réservé aux étudiants inscrits en école de commerce, en école d'ingénieurs, en IUT, en école traitant du développement durable, en école d'architecture ou en école du bâtiment.

Un certificat de scolarité de l'école datant de moins de 2 mois pourra être sollicité par Primagaz à tout moment.

Pour participer au concours, les étudiants devront déposer un dossier, rédigé en langue française, en respectant les modalités de participation définies à l'article 4.

Toute personne ne respectant pas les conditions ci-dessus mentionnées et ayant malgré ce, participé au concours ne pourra prétendre percevoir de lot. Sa participation au concours sera de fait automatiquement annulée.

## **Article 4 : Modalités de participation**

Ce concours est en libre accès sur la page d'accueil du site Internet de Primagaz, à l'adresse suivante : [www.primagaz.fr](http://www.primagaz.fr).

4-1. Pour participer, les participants devront obligatoirement :

- S'inscrire entre le lundi 21 septembre 2009 et le dimanche 24 janvier 2010 23h59 en remplissant dûment le formulaire en ligne prévu à cet effet, disponible sur [www.primagaz.fr](http://www.primagaz.fr), dans la rubrique concours étudiants.

- Répondre au thème.
- Renvoyer un dossier complet (réponses aux questions et page de coordonnées) dans les formes figurant à l'article 4-2 entre le 1 octobre et le 9 mars 2010 23h59 (le cachet de la poste faisant foi pour les envois par voie postale) soit par courrier électronique à l'adresse : [webmaster@primagaz.fr](mailto:webmaster@primagaz.fr), soit par lettre simple correctement affranchie, à l'adresse suivante :



**Concours étudiants Internet - PRIMAGAZ**  
**4, rue Hérault de Séchelles**  
**75017 Paris**

4-2. Le dossier devra se présenter sous la forme d'un document Word ou Pdf, en format A 4 (21 x 29,7 cm), avec police de caractères : Times New Roman ou Arial, taille des caractères : 12.

Le dossier devra comporter au maximum 10 pages, hors la première page comprenant les coordonnées du participant. Chacune des pages devra être numérotée.

La page de coordonnées (première page du dossier à remettre) devra comporter les informations suivantes sur les participants:

- nom de l'école du participant,
- adresse complète de l'école,
- niveau d'étude du participant,
- nom du participant,
- prénom du participant,
- date de naissance du participant,
- adresse postale complète du participant,
- numéro de téléphone du participant,
- adresse électronique du participant,
- coordonnées du représentant légal pour les participants mineurs.

4-3. Le concours consiste à répondre de manière la plus claire et la plus complète à la question suivante : « Quels sont les enjeux et les solutions qui feront de la maison de demain un lieu privilégié garantissant à la fois le confort, la sécurité, la consommation optimisée d'énergies et la protection de l'environnement ? ».

Une seule participation par personne sera prise en considération (même nom, même prénom, même email, même adresse).

### **Article 5 : Désignation des gagnants**

Un jury composé de représentants de l'organisateur et de personnalités oeuvrant en faveur du développement durable se réunira à partir du lundi 29 mars 2010 pour examiner les dossiers et déterminer les gagnants.

Les critères de sélection des gagnants seront les suivants :

- La compréhension du sujet et questions posées,
- L'analyse du contexte
- La pertinence des informations
- La justesse du constat
- La force de proposition et leur impact
- Le respect de la langue française,
- L'effort sur le rendu de l'illustration des propos.

Les gagnants seront prévenus par Primagaz par e-mail pendant la semaine du Développement Durable 2010.

Les gagnants recevront leur lot dans un délai de 4 semaines environ à compter de la date de délibération du jury. Les lots seront envoyés à l'adresse qu'ils auront remplie sur le formulaire.



En cas de retour du mail lors de l'information du gain ou en cas de retour par La Poste du lot envoyé, pour cause d'adresses postale ou mail erronées et/ou changement d'adresse ou pour tout autre cas fortuit, ce lot pourra être remis à un autre gagnant suppléant dans un délai de 15 jours à compter de la date d'envoi du mail ou du lot. Aucune réclamation ne sera prise en compte passé ce délai. La Société PRIMAGAZ ne saurait être tenue responsable si une tierce personne intercepte le mail et/ou s'attribue le lot.

### **Article 6 : Composition des lots attribués**

Les lots attribués sont les suivants :

- 1<sup>er</sup> lot : un ordinateur macbook pro
- 2<sup>e</sup> lot : un week-end dans le relais château de Montcaud
- 3<sup>e</sup> lot : un lecteur mp3 solaire
- 4<sup>e</sup> lot au 10<sup>e</sup> lot : 7 coffrets cadeaux de produits équitables

Soit 10 lots mis en jeu.

Les lots offerts ne peuvent donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte et ce pour quelque raison que ce soit. Les lots attribués ne pourront pas être échangés contre un autre lot ou leur contre-valeur en espèces ou toute autre dotation.

En cas d'impossibilité de remettre le lot annoncé, la société organisatrice se réserve le droit de le remplacer par un lot de valeur équivalente, sans que cette substitution ne puisse donner lieu à une quelconque réclamation.

### **Article 7**

Les participants en acceptant de participer à ce concours autorisent la société organisatrice à exploiter les idées figurant dans les dossiers déposés. Cette autorisation des participants ne donne droit à aucune contrepartie de quelque nature que ce soit.

### **Article 8 : Incidents**

Primagaz ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure, ou d'événements indépendants de sa volonté (notamment problèmes techniques, postaux, etc. perturbant l'organisation et la gestion du concours), elle était amenée à suspendre, modifier, écourter, prolonger ou annuler le concours ou ses conditions.



### **Article 9 : Protection des données à caractère personnel**

Conformément à la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les participants disposent d'un droit d'accès, de retrait et de rectification des informations les concernant en écrivant à l'adresse du concours, PRIMAGAZ, Webmaster PRIMAGAZ, 4 rue Hérault de Séchelles, 75017 PARIS.

### **Article 10 : Demande ou réclamation**

Toute demande ou réclamation émanant d'un participant devra se faire par écrit et être adressée à PRIMAGAZ - Concours étudiants Internet Primagaz - 4 rue Hérault de Séchelles – 75017 PARIS.

La participation à ce concours implique de la part du participant l'acceptation pleine et entière du présent règlement et des modalités de déroulement du concours.

Toute fraude ou tentative de fraude au présent concours par un participant entraînera l'élimination de ce dernier et pourra donner lieu à des poursuites. Toute violation aux dispositions du présent règlement entraînera la radiation d'office du participant.

Le présent règlement est soumis au droit français.

### **Article 11 : Dépôt et communication du règlement**

Le règlement du concours est déposé auprès de Maître Charles AUDRANT huissier de justice à Paris- 68 boulevard Saint-Michel 75006 Paris.

Le règlement est consultable pendant toute la durée du concours, en ligne, à partir du site Internet [www.primagaz.fr](http://www.primagaz.fr), et peut être adressé pendant la durée du concours à toute personne qui en fera la demande par mail à : [webmaster@primagaz.fr](mailto:webmaster@primagaz.fr) ou par courrier à PRIMAGAZ, Webmaster Primagaz, 4 rue Hérault de Séchelles 75017 Paris.

**Ceci constitue le règlement complet du concours étudiants organisé par Primagaz en 2009.**